
BONCHAMP-LÈS-LAVAL



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
N ° 28
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023**

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie@bonchamp.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023

Le jeudi 14 décembre 2023 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 8 décembre 2023, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mr POISSON, Mme CORMIER, Mr TRIQUET, Mme LE RIDOU, Mrs COIGNARD, PELLOQUIN, Mme OZILLE, Mrs PIGNÉ, LUCAS, Mmes CHOPIN, LEFEUVRE, Mr BEUCHER, Mme PINÇON, Mr LEROUX, Mmes DUVAL, MELOT-RAYNAL, Mr PERRIER, Mme MILLE, Mrs BOURÉ, PERTHUÉ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame LECHAT pouvoir à Madame CORMIER
Madame PARIS pouvoir à Monsieur POISSON
Monsieur BENOIST pouvoir à Monsieur PIGNÉ
Monsieur POIRIER pouvoir à Monsieur PELLOQUIN
Monsieur LALLEMAND pouvoir à Monsieur TRIQUET
Madame LECOURT pouvoir à Madame DUVAL

Absents excusés : Monsieur MORIN et Madame RIAUTÉ

Madame MELOT-RAYNAL est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour : « Mission de corrections d'anomalies propres aux locaux commerciaux : conventions de partage des frais entre collectivités ». Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 9 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

**DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 10/11/2023 ET LE 14/12/2023**

Affectation des propriétés communales : néant

Tarifs : néant

Emprunts : néant

Marchés publics : néant

Louage de choses : néant

Contrats d'assurance : néant

Régies comptables : néant

Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières : néant

Acceptation de dons et legs : néant

Aliénation de biens mobiliers : néant

Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant

Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant

Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant

Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
15/11/23	AC 0362, AC 0390	284 000 €	Renonciation
17/11/23	AE 0138	130 000 €	Renonciation
18/11/23	AH 0250, 270p, 0328	333 000 €	Renonciation
20/11/23	AN 0021, AN 0636	400 000 €	Renonciation
25/11/23	AN 0466	432 000 €	Renonciation

Ester en justice : néant

Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant

Lignes de trésorerie : néant

Renouvellement adhésion aux associations : néant

Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Composition des commissions municipales

ENFANCE-JEUNESSE-VIE SCOLAIRE-AFFAIRES SOCIALES	ADJOINTES : Mesdames CORMIER et LECHAT
Madame PINÇON Nathalie Madame DUVAL Karine Monsieur LEROUX Jérémy Madame LECOURT Rachèle Monsieur PERRIER Michel Monsieur PERTHUE Matthieu	

URBANISME-TRAVAUX-CADRE DE VIE- ENVIRONNEMENT-SPORTS	ADJOINTS : Messieurs PELLOQUIN et PIGNÉ
Madame CHOPIN Patricia Monsieur LUCAS Jean-Jacques Monsieur BENOIST Régis Monsieur POIRIER Franck Monsieur LEROUX Jérémy Monsieur LALLEMAND Damien Monsieur PERRIER Michel Monsieur BOURÉ Jonathan	

CULTURE-VIE ASSOCIATIVE-COMMUNICATION	ADJOINTES : Mesdames LE RIDOU et OZILLE
Madame LECHAT Janick Madame LEFEUVRE Isabelle Madame PINÇON Nathalie Madame PARIS Isabelle Madame RIAUTÉ Marlène Madame MILLE Anne-Marie Monsieur BOURÉ Jonathan	

FINANCES-VIE ECONOMIQUE-CITOYENNETÉ- SÉCURITÉ-LAVAL AGGLOMÉRATION	ADJOINTS : Messieurs COIGNARD et TRIQUET
Monsieur POISSON Gwénaél Madame CORMIER Josiane Madame LE RIDOU Fabienne Madame LECHAT Janick Monsieur PELLOQUIN Jacques Madame OZILLE Isabelle Monsieur PIGNÉ Pascal Madame LEFEUVRE Isabelle Monsieur MORIN Gérard Monsieur BEUCHER Laurent Madame MELOT-RAYNAL Valérie Madame RIAUTÉ Marlène Madame MILLE Anne-Marie Monsieur PERTHUE Matthieu	

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : Monsieur MORIN ne pouvait pas être là aujourd'hui. Suite au décès de Gérard Barbé et à la démission de Marvin Guyard suite à son départ de Bonchamp, nous avons sollicité Lucie Morillon. Elle ne souhaitait pas siéger et c'était incompatible avec sa fonction de présidente du Comité de Jumelage. Monsieur MORIN, 29^{ème} sur la liste, intégrera la commission 4 sécurité-citoyenneté.

Monsieur PERRIER : ce qui veut dire que nous allons rester à 28.

Monsieur POISSON : effectivement, Monsieur MORIN était le dernier de la liste.

Création d'un emploi d'agent jeunesse et sports

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu les besoins du service,
et après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1^{er} janvier 2024 un emploi permanent à temps complet d'agent jeunesse et sports. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade de

- *Adjoint territorial d'animation*
- *Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe,*
- *Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe.*

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : il s'agit de Monsieur SAUVÉ Florent déjà en poste sur un emploi permanent depuis 1 an en qualité de contractuel et qui donne entière satisfaction.

Provision sur créances

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Dans la perspective de la certification des comptes, les collectivités de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de provisionner les créances pour lesquelles il y a un doute sur l'obtention du recouvrement.

Le montant de la provision doit représenter au moins 15 % des restes à recouvrer ayant plus de deux ans.

Au vu de l'état des restes à réaliser arrêté fin octobre 2023, il y a lieu de reprendre sur cette provision un montant de 7 612,08 € suite à l'encaissement ou la non-valeur des titres concernés. Cette reprise donne lieu à un titre d'ordre mixte chapitre 68 au compte 7817.

Pour l'année 2023, il vous est proposé de provisionner deux dossiers pour un montant total de 4 409,18 €.

La constatation d'une provision est soumise à l'accord du conseil municipal qui se prononce sur le montant à provisionner et non sur les dossiers concernés.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : nous devons prendre cette décision dès que la trésorerie nous indique les montants qui font l'objet de difficulté de recouvrement. Pour mémoire, dans la décision modificative n°1 nous avons déjà mesuré l'impact sur la perte définitive d'une créance mais nous n'avons pas fait l'état de reprise de la provision correspondante car nous n'avons pas tous les éléments complets de la situation en fin d'année pour faire à la fois la dotation sur les nouvelles créances et la reprise sur les anciennes. En ce qui concerne l'année 2023, nous avons 2 dossiers à provisionner pour un montant total de 4 409 € et on fait l'ajustement en fonction de la reprise des dossiers précédemment provisionnés pour lesquels soit il y a eu une perte soit encaissement. La perte la plus importante concernait le local professionnel de la rue de la Faux qui représentait 5843 € sur 6100 € et pour le reste c'est une reprise qui correspond à des encaissements réels puisque c'était provisionné mais malgré tout les sommes ont pu être encaissées suite aux relances et aux dispositions qui ont été prises.

Madame MILLE : les 4 409 € représentent 15 % des restes à recouvrer, ce qui veut dire dans les 30 000 € ?

Monsieur TRIQUET : pas du tout, la provision doit représenter au moins 15% mais ça peut représenter 95%, ce qui est le cas. Nous avons un listing où apparaissent les créances de plus de deux ans sur lesquelles on peut avoir pour certaines un espoir de recouvrement parce que c'est de la négligence et une relance permettra de recouvrer et pour les autres ce sont des cas essentiellement de surendettement de familles qui n'ont pas pu régler leurs factures de prestations cantine-garderie. Dans ce cas on provisionne la totalité. Il s'agit de 2 familles.

Taxes et produits irrécouvrables

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Le comptable du Trésor nous demande d'inscrire en non-valeur des recettes de créances non recouvrables de 2019 à 2023 qu'il ne peut couvrir pour divers motifs : créances éteintes ou irrécouvrables.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- D'admettre en non-valeur la somme de 6 106,35 € à l'article 6542 (créances éteintes),
- et la somme de 198.52 € à l'article 6541 (créances irrécouvrables).

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : nous sommes en lien avec la délibération précédente. Nous sommes donc sur la perte définitive.

Décision modificative n°2

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Cette décision permet d'ajuster des prévisions du budget primitif 2023.

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		
023	Virement à la section investissement	- 1 509
64131	Rémunérations	+ 1 000
7391172	Dégrèvement de TH	+ 509

	TOTAL	0

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>		
16818	Autres prêteurs	+ 775

	TOTAL	+ 775

<u>Recettes</u>		
021	Virement de la section fonctionnement	- 1 509
13251	Subvention Laval Agglo	+ 33 151
1641	Emprunts	- 30 867

	TOTAL	+ 775

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : il s'agit d'ajustements relativement mineurs pour permettre de satisfaire les paiements de fin d'année.

DETR 2024 : Sécurisation entrée de ville

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux-Cadre de Vie-Environnement-Sports, expose le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la DETR 2024, des opérations peuvent bénéficier de financements de l'État dans la rubrique suivante : Travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie.

Les aménagements envisagés sur la RD57 en entrée et sortie de ville auront pour objectifs :

- De réduire la vitesse des véhicules
- D'améliorer la visibilité des véhicules aux intersections
- De renforcer la protection des piétons traversant la route départementale
- De permettre une circulation sécurisée des cyclistes venant de Bonchamp et souhaitant se rendre sur Laval.

Le projet est en lien direct avec celui du Conseil Départemental qui a validé l'aménagement d'une piste cyclable entre la sortie de Bonchamp et le rond-point menant à la ZI Nord (à hauteur du chemin de Maine et de la rue des Pierres). Ces deux projets permettront à un cycliste de rejoindre, en toute sécurité, Laval par le chemin de Maine ou la zone d'activité Nord de Bonchamp par les rues des Pierres et Palissy.

Plan de financements

Dépenses :	Estimatif des travaux	106 146,00 € HT
Recettes :	DETR 2024	31 843,80 €
	Autofinancement	74 302,20 €
	TOTAL	106 146,00 €

Il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'État pour le financement de ce projet dans le cadre de la DETR 2024.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : un programme de travaux dont on a déjà parlé qui consiste à sécuriser les entrées Est et Ouest sur la RD 57. En complément nous avons le tronçon voie partagée qui rejoindra la voie partagée portée par le conseil départemental. Ce programme est estimé à 136 000 € TTC et en ciblant la DETR 2024 sur ce programme on peut être éligible à hauteur de 30% du montant des travaux. L'enveloppe des travaux est non négligeable mais il y a travail important pour amener la voie partagée à hauteur de la RD 57.

Monsieur PERRIER : avons-nous des nouvelles sur l'avenir du calvaire ?

Monsieur POISSON : à priori même s'il penche, il est tenu et ne devrait pas bouger. Il se trouve à l'angle de la rue de la Noë Pierre mais sur une propriété privée.

Monsieur PELLOQUIN : par rapport au cadastre, le socle empiète légèrement sur la voie piétonne.

Tarifs restauration scolaire-Graines de Malice-activités Maison des Sports et de la Jeunesse

Madame CORMIER, Adjointe responsable de la Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales, expose le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la grille tarifaire constituée de 7 tranches pour les habitants de Bonchamp et les familles quel que soit leur lieu de résidence dont les enfants sont scolarisés en classe ULIS ainsi qu'un tarif majoré pour les familles résidant hors commune, est établie comme suit :

Tranche A : QF \geq 1900

Tranche B : QF de 1391 à 1899

Tranche C : QF de 1121 à 1390

Tranche D : QF de 981 à 1120

Tranche E : QF de 821 à 980

Tranche F : QF de 550 à 820

Tranche G : QF < 549

Tranche H : habitants hors Bonchamp

Le quotient familial est établi selon les critères et le mode de calcul arrêtés par la Caisse d'Allocations Familiales au 1^{er} janvier de chaque année.

A la demande des intéressés, une révision du quotient familial pourra également se faire au 1^{er} septembre.

En cas de non production des documents justifiant les ressources du redevable, il sera fait application du tarif de base, soit la tranche A.

Suite à la réunion conjointe de la commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales, il est décidé d'appliquer une augmentation de 5,5 % pour la tranche A, 5% pour la tranche B, 4,5% pour les tranches C et D, 4% pour les tranches E, F et G et 5,5 % pour les hors commune à compter du 1^{er} janvier 2024.

RESTAURATION SCOLAIRE	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif H Hors Bonchamp
Adulte	9,76 €	-	-	-	-	-	-	-
Stagiaire	6,51 €	-	-	-	-	-	-	-
Enfant	5,06 €	4,88 €	4,73 €	4,26 €	3,74 €	3,17 €	2,74 €	5,91 €

Graines de Malice	Tarif A			Tarif B			Tarif C			Tarif D			Tarif E			Tarif F			Tarif G			Tarif H		
	7h-8h30	8h-8h30	16h30-19h15	7h-8h30	8h-8h30	16h30-17h30																		
Accueil matin ou soir	2,61 €	2,10 €		2,43 €	1,96 €		2,20 €	1,76 €		1,92 €	1,55 €		1,62 €	1,30 €		1,41 €	1,12 €		1,41 €	1,12 €		3,07 €	2,46 €	
Accueil mercredi midi	1,37 €			1,29 €			1,16 €			1,01 €			0,84 €			0,74 €			1,59 €					

Graines de Malice et Animations Maison des Sports et de la Jeunesse

	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif H
1/2 journée	6,42 €	6,19 €	5,99 €	5,39 €	4,76 €	3,99 €	3,45 €	7,36 €
Journée complète	11,28 €	10,88 €	10,54 €	9,48 €	8,34 €	7,02 €	6,08 €	12,97 €

Kid'Eveil forfait annuel	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif H
	53,03 €	51,16 €	49,45 €	44,53 €	39,18 €	32,97 €	28,54 €	60,19 €

Maison de la Jeunesse : forfait annuel 10 €

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame CORMIER : avec les membres de la commission, il a été décidé cette année de ne pas modifier les tranches de quotient et d'augmenter les tarifs de façon différente entre les tranches. Après un peu de débat nous avons réussi à trouver un terrain d'entente à l'unanimité. Nous réfléchirons pour faire évoluer les tranches régulièrement en fonction du coût de la vie et des tarifs proposés pour les animations.

Monsieur POISSON : il y avait également la volonté d'écarter un peu plus certains tarifs qui étaient proches les uns des autres.

Monsieur PERRIER : vous nous avez dit que les quotients seraient revus l'année prochaine, on en prend acte.

Madame CORMIER : il faudra qu'on y travaille dès le mois de juin.

Tarification des camps – année 2024

Madame CORMIER, Adjointe responsable de la Commission Enfance-Jeunesse-Vie scolaire-Affaires sociales, expose le rapport suivant :

Dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la CAF en 2020, la commune a organisé des camps en 2023 pour répondre à un besoin de développement des services aux familles. »

Ce nouveau service apprécié des familles bonchampoises sera reconduit pour 2024.

La participation financière des familles à ces séjours sera établie suivant leur quotient familial.

Lieu des camps	Quotient A	Quotient B	Quotient C	Quotient D	Quotient E	Quotient F	Quotient G
Mayenne ou limitrophe 3 jours	139 €	126 €	118 €	106 €	92 €	77 €	64 €
Mayenne ou limitrophe 5 jours	232 €	210 €	198 €	176 €	153 €	129 €	107 €
Bord de mer 5 jours	290 €	263 €	248 €	219 €	192 €	161 €	135 €

Il vous est proposé :

- d'autoriser l'organisation de camps pour 2024,
- d'adopter cette tarification.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Charte des mariages

Le Maire expose le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2122-31,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code pénal, notamment les articles 223-1, R.610 et R.633-6,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Considérant que chaque usager a le droit de jouir en toute tranquillité des espaces publics,

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la solennité, le respect des lieux et des personnes ainsi que la sécurité lors de chaque cérémonie de mariage aux abords et à l'intérieur de l'Hôtel de Ville,

Il vous est proposé :

Article 1 : d'adopter la charte des mariages annexée à la présente délibération,

Article 2 : d'approuver sa mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2024.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : c'est une proposition de la responsable de l'état civil. Cette charte permet de cadrer les choses pour que la cérémonie se passe au mieux.

Dérogation exceptionnelle relative au repos dominical dans les commerces de détail de la branche automobile et autres commerces de détail

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron », dans ses articles 241 et 250, a modifié le régime des dérogations pouvant être accordées par le Maire pour l'emploi des salariés le dimanche dans les commerces de détail, défini par l'article L,3132-26 du Code du Travail.

Le nombre de dimanches autorisés passe de 5 à 12. La décision quant au nombre de dimanches accordés et quant à leur date est prise par le Maire, mais désormais après avis du Conseil Municipal.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Chaque année devra être arrêtée, par délibération, la liste des dimanches pour l'année suivante (article 250 de la Loi Macron). Cela signifie qu'il ne pourra pas en être rajouté, cette disposition devant préserver la vie dominicale des salariés. Pour chaque date retenue, un arrêté sera pris après consultation des organisations syndicales (employeurs et salariés).

Il vous est proposé :

- de déroger exceptionnellement au repos dominical dans les commerces de détail de la branche automobile relevant du territoire de la ville de Bonchamp-lès-Laval les dimanches :

14 janvier 2024

17 mars 2024

24 mars 2024

16 juin 2024

13 octobre 2024

de déroger exceptionnellement au repos dominical dans les autres commerces de détail relevant du territoire de la ville de Bonchamp-lès-Laval le dimanche :

22 décembre 2024

29 décembre 2024

Par ailleurs, l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure (UNEC) a sollicité une demande de dérogation au principe du repos dominical des salarié(e)s les 24 et 31 décembre 2023 pour l'ensemble des salarié(e)s de coiffure de la Mayenne. Une demande du V&B de Bonchamp a également été émise pour les dimanches 17, 24 et 31 décembre 2023.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : c'est une délibération de fin d'année pour 2024 mais également pour la fin de l'année 2023. Même si l'autorisation d'ouverture est donnée, elle ne sera peut-être pas utilisée par tous les commerces de la branche automobile.

Monsieur PERRIER : on est d'accord, on ne va pas les empêcher d'ouvrir, mais il faudrait leur rappeler de faire la demande l'année d'avant.

Madame CORMIER : avant, l'autorisation d'ouverture pour les salons de coiffure était accordée par la préfecture.

Rapport d'activités 2022 de Laval Agglomération

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités de Laval Agglomération doit être présenté au conseil municipal accompagné du compte administratif 2022.

Ces documents peuvent être téléchargés sur le site de Laval Agglomération.

Le rapport d'activités présente les actions menées dans chacun des domaines de compétences exercées au cours de l'année 2022, à savoir :

- Economie,
- Immobilier,
- Emploi,
- Innovation,
- Enseignement supérieur,
- Aménagement et urbanisme,
- Cohésion sociale,
- Santé,
- Habitat,
- Transport et mobilité,
- Eau et assainissement,
- Gestion des déchets,
- Environnement,
- Culture,
- Sport,
- Tourisme,
- Vie des instances,
- Ressources humaines,
- Communication, participation, attractivité,
- Finances

Le conseil municipal prend acte.

Monsieur PERRIER : avons-nous des nouvelles du parc Grand Ouest et son évolution ?

Monsieur TRIQUET : il y a une demande qui est faite au niveau national pour s'inscrire dans une démarche en lien avec la proposition du gouvernement de réindustrialisation de la France. Il y avait un appel à projets et ça a été l'occasion de proposer le PGO. Les dossiers ont été pré-étudiés par les services de l'état en local qui ont relevé un certain nombre de points faibles. Ces points faibles font l'objet d'une concertation devant différents organismes notamment la chambre de commerce, le MEDEF pour apporter un élément sur les performances potentielles des entreprises qui pourraient intégrer ce périmètre et y être intéressées. Le dossier devait être présenté fin décembre et pour l'instant je n'ai pas eu de suite.

Monsieur PERRIER : l'avis de l'autorité environnementale est arrivé ?

Monsieur POISSON : je ne crois pas c'est en attente.

Mission de corrections d'anomalies propres aux locaux commerciaux : conventions de partage des frais entre collectivités

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Suivant le principe d'équité fiscale, la Communauté d'Agglomération de Laval conduit une opération de fiabilisation des bases fiscales des locaux commerciaux sur le périmètre suivant :

- | | |
|----------------------|-------------------|
| - Argentré | - Laval |
| - Bonchamp-lès-Laval | - Louverné |
| - Bourgneuf-la-Forêt | - Saint-Berthevin |
| - Changé | - Entrammes |

Dans le cadre de cette mission, l'Agglomération est accompagnée du cabinet INETUM pour la détection d'anomalies d'évaluation des locaux commerciaux et pour la rédaction de signalements auprès des services fiscaux.

Compte tenu du périmètre des produits fiscaux :

- produits de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TF),
- produits de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS),
- produits de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- produits de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Il est proposé la mise en œuvre d'une convention de partage des frais de prestation du cabinet INETUM entre la Communauté d'Agglomération et les communes concernées.

Ce partage se fera au prorata des produits fiscaux obtenus par les communes concernées et par l'Agglomération.

Le modèle de convention est annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.1111-4, L.1211-1, L. 2120-1, L. 2122-1, R. 2122-8 ;

Considérant qu'il a été convenu entre Laval Agglomération et les communes concernées, le partage des frais de prestation du cabinet INETUM,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de partage des frais de prestation du cabinet INETUM avec la Communauté d'Agglomération de Laval.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : c'est une démarche qui émane de la ville de Laval et de Laval Agglomération qui ont constaté qu'il pouvait y avoir des anomalies d'évaluation des locaux commerciaux qui forcément ont un impact sur les produits fiscaux que Laval Agglomération et nous-mêmes percevons. Ce périmètre va concerner uniquement les locaux dit commerciaux. Par locaux commerciaux on entend tous ceux qui ne sont pas industriels et donc tous ceux qui sont complexes. Lorsque c'est industriel, c'est facile, on a des méthodes pour déterminer à quoi correspondent les valeurs locatives qui vont servir de bases pour le calcul des différentes taxes. Par contre pour les locaux commerciaux c'est une complexité extrême car on n'a pas moins de 39 catégories, sachant que des locaux peuvent être divisés en différentes catégories. Comme c'est par voie déclarative, il appartient à chaque entreprise de définir quel périmètre est concerné par quelle catégorie. Lors de la première réunion, j'ai regretté que les services fiscaux ne s'emparent pas du sujet car c'est leur rôle de s'assurer de la régularité des bases et des paiements de l'ensemble des produits fiscaux qu'ils reviennent à l'état ou aux collectivités. D'où le recours à un cabinet qui va pouvoir apporter une compétence et une recherche affinée sur l'ensemble des locaux des communes concernées. Pour l'année de référence, le cabinet sera rémunéré sur le gain fiscal à hauteur de 20% avec un plafonnement global sur l'ensemble du périmètre de 40 000 €. Ainsi les bases seront révisées et on aura sur les années suivantes le produit fiscal tel qu'il aurait dû être.

Monsieur COIGNARD : y aura-t-il un effet rétroactif ?

Monsieur TRIQUET : ce sera à voir avec l'administration mais il faut déjà repartir du bon pied et voir tout ce que l'on devrait avoir dans un système équitable en respectant toutes les règles.

Monsieur PERRIER : ça paraît positif de remettre tout à plat. Il serait bien d'avoir un retour pour voir ce que ça représente vraiment.

Monsieur TRIQUET : à Bonchamp nous ne serons pas la commune la plus impactée car nous n'avons pas les zones commerciales les plus importantes.

Monsieur PERTHUÉ : quelle sera la méthode de détection : une enquête auprès des entreprises par voie déclarative, ou la visite des entreprises.

Monsieur TRIQUET : il y a une coordination avec les services fiscaux.

Monsieur BEUCHER : le cabinet sera rémunéré sur le déclaratif ou sur le recouvrement ? et s'il n'y a pas de recouvrement, il sera tout de même rémunéré ?

Monsieur TRIQUET : à la notification au contribuable et il y aura forcément un complément d'impôts.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Piste cyclable avenue de Chanzy
Monsieur POISSON : atelier à la maison de quartier du pavement le mercredi 20 décembre à 18H30. Il devrait y être présenté le scénario retenu : création d'une piste cyclable entre le feu de Sainte-Melaine et celui du Pavement ce qui ferait revenir en 2 fois 2 voies jusqu'au cimetière et ensuite une des voies réservées aux bus serait la piste cyclable double sens et il resterait 3 voies pour les véhicules, une dans un sens et deux dans l'autre avec l'hypothèse d'un sens entrant le matin et un sens sortant le soir, c'est-à-dire un système de flux comme le pont de Saint Nazaire. Une enquête est à disposition sur le site de Laval Agglo.
- Modification de la collecte des ordures ménagères en janvier

Compte-rendu réunion Décembre 2023

Commission ENFANCE -JEUNESSE- SOLIDARITE

Présents : Mmes Duval K., Lecourt R., Pinçon N., Lechat J., Cormier J., Mrs Perrier M., Perthué M., Poisson G.

Excusé: Mr Leroux J.

GRAINES DE MALICE

Présences enfants Janvier à Septembre									
Récap	A	B	C	D	E	F	G	HC	TOTAL
Périsco	5 246	6 880	5 166	3 299	1 692	3 216	498	2 497	28 494
1/2 journées	282	193	275	128	95	226	16	79	1294
Journées	1302	1621	1297	657	453	803	115	478	6726
Total présences	6 830	8 694	6 738	4 084	2 240	4 245	629	3 054	36 514
% présence	18,71	23,81	18,45	11,18	6,13	11,63	1,72	8,36	100,00
Recettes Janvier à Septembre									
Récap	A	B	C	D	E	F	G	HC	TOTAL
Périsco	12 372,28	15 128,58	11 279,55	6 461,71	2 839,57	4 887,05	657,65	6 860,07	60 536,46
1/2 journées	15 827	18 068	14 773	6 693	4 098	6 368	734	6 485	73 045
Journées									
Recette globale	28 199,37	33 196,17	26 052,54	13 154,40	6 987,69	11 254,74	1 391,55	13 345,29	133 581,75

CAMPS 2024

Proposition Camps 2024			
La Jaille-Yvon	6/5ème	1 au 5 juillet	16 places
La Rincerie	CM2	10 au 12 juillet	16 places
Plounéour- Trez	4/3ème	26 au 30 aout	16 places

TARIFICATION 2024

Suite à la réunion conjointe de la commission **Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales**, il est décidé d'appliquer une augmentation de 5,5 % pour la tranche A, 5% pour la tranche B, 4,5% pour les tranches C et D, 4% pour les tranches E, F et G et 5,5 % pour les hors commune à compter du 1er janvier 2024

L'Adjointe Enfance-Jeunesse
Affaires Sociales
Josiane Cormier

Commission SCOLAIRE – RESTAURATION

Réunion du 7 Décembre 2023

Présents : G. POISSON - J.CORMIER - N. PINCON - K. DUVAL - R. LECOURT- M. PERTHUE - M.PERRIER

Excusés : J. LEROUX -

CREDITS ET SUBVENTIONS 2024

SCOLAIRE

► CREDITS 2024

ECOLE BONO CAMPO		
somme/élève	2023	2024
Fournitures matériel	35,50 €	35,50 €
BCD	4,50 €	5,00 €
Petit matériel	4,50 €	4,50 €
Transports sorties A/R pédagogiques/ Classe	100,00 €	120,00 €
Pharmacie / école	120,00 €	130,00 €
transport piscine pour les CP ET CE1		

ECOLE MATERNELLE		
somme/élève	2022	2023
Fournitures Matériel pédagogique	35,00 €	35,00 €
BCD	4,50 €	4,50 €
Livres de prix pour FIN de Scolarité	4,00 €	4,00 €
Entrées spectacle	4,00 €	4,00 €
Transports sorties A/R pédagogiques/ Classe	90,00 €	120,00 €
Pharmacie / école	100,00 €	110,00 €
transport piscine pour les GS		

► SUBVENTIONS 2024

classe découverte 25 % du budget
Plafond 5 000 €
classe de mer TREGASTEL (22) pour 46 CM1
du 21 au 24 mai 2024 14 107 € 3 527 €
+ un animateur

Projet environnement 1 000,00 €
Travail avec MNE autour du site de GALBE
(l'eau en tant que matière et milieu de vie)

projet culturel (1/3 des classes 400 €/classe soit 1400 €)

Toute l'école projet musical (MULTIPISTES)
9 A/R (1080 €) sur laval + 1030 € entrées

Abonnement E PRIMO 2,52 €/élève

Abonnement E PRIMO 2,52 €/élève

► TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2024

Demandes des écoles

ECOLE BONO CAMPO
voir feuille annexe

ECOLE MATERNELLE
massicot 200 €
plastifieuse 400 €
1 ordinateur pour la BCD (informatisation du stock et utilisation du logiciel par les enfants) 700 €
Abonnement annuel au logiciel (hibouhèque) 45 €/an
plan pluriannuel de peintures pour rénover et embellir l'école 4 000 € par classe
Eclairage (LED) 6000 € pour l'ensemble
jeux

☐ RESTAURATION

BONO CAMPO

volets roulants coté sude de la salle de restauration afin d'éviter que la salle ne soit trop chaude
Etude thermique à faire

carrelage du laboratoire à refaire
à faire , cause DSV (direction des services vétérinaires)

repeindre un mur de la salle de **restauration**
*voir à faire une fresque avec le service de la jeunesse comme par les années **passées** (1000 €)*

☐ ECOLE NAZARETH

Classe découverte CP -CE1 du 24 au 26.06.2024 3 200 € **Maxi 5 000 €**
Thème : Histoire
dans le bocage **Bressuirais** près du Puy du Fou

Divers

le 1er juillet , les 4 classes de cours moyen (102 élèves CM) se rendront à vélo à l'huissierie dans le cadre du projet "à vélo vers les **jeux**". Les **enfants** seront encadrés par 1 **éducateur** sportif, les cyclos de BONCHAMP, les **instituteurs** et des parents.

CMJ

Réflexion sur une **nouvelle** organisation, **pourquoi pas** avec une nouvelle tranche **d'age** (adolescent)

tarif cantine

Tarif A : + 5,5 %
Tarif B : + 5 %
Tarif C : + 4,5 %
Tarif D : + 4,5 %
Tarif E : + 4 %
Tarif F : + 4 %
Tarif G : + 4 %
Tarif HC : + 5,5 %

L'Adjointe Responsable
Janick LECHAT

COMMISSION URBANISME – CADRE DE VIE – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – SPORTS

Jeudi 16/11/2023

Axe Urbanisme – Cadre de vie - Travaux

Présents : Jacques PELLOQUIN, Gwenaël POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Michel PERRIER, Régis BENOIST, Franck POIRIER, Vincent FOUCOIN (responsable Services Techniques),

Excusé : Damien LALLEMAND

Ordre du jour :

Pistes cyclables rue C de Gaulle zone ouest et angle rue des sports & C de Gaulle

- Bordures et revêtements en cours de finition
- Hydro décapé et peintures au sol à organiser selon la météorologie
- Plantations à effectuer en début d'année 2024
- Point sensible à observer : angle sud ouest rues des Prés et Charles de Gaulle au niveau du massif car souvent coupé
- Pose d'un stop à venir à la sortie de la voie privée de la résidence KORIAN

Sécurisation entrée ouest RD 57 et piste cyclable adjacente

- Ingénierie EUROVIA en cours avec pour objectif de positionner la piste cyclable sur le même plan que la RD 57
- Prolongement de cette piste cyclable vers celle portée par le CD 53
- Dénivelé conséquent à traiter en partie nord de la RD 57 vers l'impasse de la Noë Pierre
- Réflexion vis-à-vis de l'emprise du calvaire au niveau de la voie partagée et de sa pérennité : sur parcelle privée 141

Aménagement des 5 placettes quartier des fleurs

- Rédaction d'un cahier des charges en vue d'une consultation restreinte pour mandater un maître d'œuvre : envoi pour décembre 2023
- Programme de rénovation à organiser en même temps que les travaux budgétés par le service assainissement de LAVAL AGGLOMERATION pour le remplacement des réseaux d'eaux usées (432 k€ HT)
- Réunion du groupe de travail le 13/11/2023
- Rédaction d'un cahier des charges en vue d'une consultation restreinte pour mandater un maître d'œuvre sur les périmètres de travaux définis le 13/11/2023

Espace GALBE

- Opérations préalables à la réception le 16/11/2023
 - Phase 3 différée du fait de la problématique liée au bassin d'orage/mare au nord de l'espace GALBE
 - Pas de réponse de OUEST'AM au courrier envoyé sur cette problématique et pour laquelle nous leur avons signifié leur manquement en phase de conception
 - A noter que les allées terre-pierre peuvent se retrouver naturellement sous l'eau
-

- Point de vigilance : des arbres sont implantés relativement près du ruisseau et leur système racinaire peut être fragilisé

Démolition pavillon rue des sports

- Diagnostics amiante et plomb réalisés sur site - rapports à venir
- Entreprises PINCON et SNTP SALMON consultées
- Opération de démolition : objectif début 2024

Eclairage public

- Programme 2022 rénovation éclairage public secteurs Eglantiers et Guinefaudières terminé
- Programme 2023 rénovation éclairage public secteurs MERMOZ, BEL AIR et ST EXUPERY :
§ Pose à venir

Résidence LES ROSIERS

- Rédaction d'un cahier des charges en vue d'un appel d'offre marché public pour mandater une maîtrise d'œuvre : objectif début janvier 2024
- Réflexion sur la fermeture de la salle d'animation par rapport à la courseive

Eglise

- Fissurations conséquentes constatées à l'issue du passage de la tempête CIARAN
- Réunion avec le représentant des bâtiments de France le 20/11/2023

Consultation pour un diagnostic énergétique du groupe scolaire maternelle et de Graines de Malice

- Bureau ingénierie VOLT'AIR CONCEPT retenu.
- Intervention à partir du 03/01/2024
- Subvention à hauteur de 50% du coût HT de l'audit énergétique dans le cadre du programme ACTEE MERISER : 2595 €
- L'objectif est de nous orienter sur les travaux de rénovation nécessaires et d'évaluer au plus juste la puissance de la prochaine installation de chauffage

Sinistre radiateurs pôle associatif et foyer des jeunes

- Pas de retour de la réunion d'expertise sur les radiateurs de l'espace Galbé
- Remplacement de tous les radiateurs prévus à l'expertise du foyer des jeunes

Aménagement intersection rues C de Gaulle, de la Faux et entrée lotissement CHAMBROUILLERE

- Eclairage à réaliser le long de la rue Charles de Gaulle : prestation prise en charge par COOP LOGIS
- Positionnement de l'arrêt de bus : avis du service concerné de LAVAL AGGLOMERATION pas arrêté

Aménagements centre ville ouest

- Relevés complémentaires du cabinet de maîtrise d'œuvre 2LM par rapport aux emprises complémentaires à aménager et non intégrées dans le dossier initial :
§ Aire de stationnement à l'arrière de la résidence ALTIS
§ Ouverture piétonne entre l'impasse d'Anjou et la zone ouest
§ Aménagement de l'ancienne emprise de la longère FRICOT
 - Maison propriété de la collectivité impasse d'Anjou : il est acté que l'emprise du jardin est conservée pour ce dernier
 - Une analyse des flux des véhicules au niveau du futur stationnement à l'arrière de la résidence ALTIS va devoir être engagé
-

- Réflexion à mener avec la commission petite enfance sur la réouverture ou non de la rue de la Perrière à l'angle de la résidence ALTIS
- Revêtement en hydro décapé de la rue de la Perrière entre la mairie et la résidence ALTIS
- Propositions à venir du cabinet 2LM pour des projections d'aménagements et d'habillages (végétales et/ou minérales) au niveau de l'accès au parvis de la résidence ATRIUM depuis la rue du Maine
- Positionnement de nouveaux toilettes à entériner
- Pierres de l'ancienne longère FRICOT conservées pour réalisation de gabions

Sécurisation salle de l'armoire coffre au foyer des jeunes

- Des effractions se sont répétées pour voler le matériel informatique
- Réunion avec le prestataire de surveillance SCUTUM ce 16/11 :
 § Responsabilisation de ce dernier par rapport à son temps de réaction trop long après effraction au regard de son contrat
 § Investissement dans un dispositif diffusant une fumée opacifiante dans la salle : devis à venir

Budget 2024

- Présentation des postes les plus conséquents d'investissements projetés avant l'arbitrage budgétaire

Divers

- Inondation conséquente de la chaussée au niveau de la Sauvagerie du fait des fortes pluies : l'expertise nous conduit à engager des travaux de terrassements significatifs
- Coffret électrique avec prises pour répondre aux besoins complémentaires liés à l'évolution du nombre de commerçants ambulants le jeudi : mise en place du 11 au 13/12/2023
- Circulation d'un véhicule enregistrant les données des chaussées (bordures, regards, caniveaux, revêtements,...) dans l'ensemble de la collectivité : prestation mandatée par LAVAL AGGLOMERATION et effectuées en semaines 47 et 48
- Suppression à venir des barrières existantes à l'aplomb des passages piétonniers
- Limitation à venir de la vitesse à 30 km/h entre :
 § Le rond point de la rue des sports jusqu'au centre ville
 § Le linéaire de la rue C de Gaulle dans le périmètre à minima de la piste cyclable
- DETR 2024 : un dossier va être déposé pour la flécher sur le programme de sécurisation de la RD57 aux entrées est et ouest de la collectivité
- Prochaine réunion : 19/11/2023 à 20h30

Jacques PELLOQUIN
 L'Adjoint à la Commission
 Urbanisme, cadre de vie & Travaux



CM du 14/12/2023 - CR des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant

I - TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Élus siégeant : Gwénaél POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Mathieu PERTHUE

Séance du 16/11/2023,

1. Economie

- 1.1. Aide à l'immobilier économique : Fonds de transition énergétique
 - Société 2PA à Laval
 - Blanchisserie du Maine
 - 1.2. Comité Laval Agglo prêts d'honneur initiative Mayenne Octobre 2023
 - 5 projets accompagnés
 - 4 projets de création
 - 1 projet de reprise
 - Pour un montant global prêté de 43 000 €, 3 communes de Laval Agglomération concernées
 - 1.3. Avenant Fonds de Friches
 - **Reconquête** du site de la fonderie de Port Brillet
 - Volet de recyclage foncier
 - Le coût global initial de l'opération **représentait** 2 577 740 €
 - Les dépenses éligibles à subvention étaient de 1 760 000 €
 - Subvention octroyée : 650 000 €
2. Foncier – vente terrains
 - 2.1 Vente terrain SAS Holgas à Changé ZA La Fonterie
 - 2.2 Vente terrain SCI TGS Aurélien Giron
 3. **Elaboration d'un plan guide d'Aménagement et valorisation des bords de la Mayenne**
Coût global du lancement de l'opération : 180 k€

II - AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Élus siégeant : Jacques PELLOQUIN, Damien LALLEMAND

Séances des 09/01, 02/02, 02/03, 13/04, 11/05, 15/06, 12/07, 31/08, 21/09, 19/10 et 09/11/2023, **pas de compte-rendu**

III - MOBILITÉ

Élus siégeant : Isabelle OZILLE, Michel PERRIER

Séances des 11/01, 08/02, 15/03, 05/04, 03/05, 14/06, 05/07, 30/08, 11/10 et 08/11/2023, **pas de compte-rendu**

Aménagement pistes cyclables : Dans le cadre du schéma directeur d'aménagement cyclables (SDAC), Laval Agglo participe financièrement aux aménagements en faveur des cycles, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par d'autres collectivités. Deux communes ont sollicité en 2023 une participation de Laval Agglo, dont Bonchamp, pour la création d'une voie verte de 360 m le long de la rue Charles de Gaulle, pour un montant éligible de 66 303,35 €. Le montant maximum de 50 % de l'assiette éligible est validé par Laval Agglo, soit un montant 33 151,67 €.

IV - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 21/11/2023,

Biodiversité et Environnement

1 Présentation du planning et projets petits aménagements du bâtiment A du bois de l'Huisserie

Rappel de l'objectif et des 5 principales étapes par D. Morel.

Agriculture et alimentation

2 Prestation : étude de la CIAP pour l'espace test agricole au centre horticole

Suite au diagnostic général lancé par les 4 PAT, un devis de 2 200 € de la CIAP53

3 Pour information : la soirée de lancement du PAT aura lieu le 23 février 2024

Partenariat en construction avec la maison de quartier des Pommeraises (Laval Nord) pour préparer ce temps.

4 Pour information : enquête PAT sur la restauration collective des communes de l'Agglomération

Mail adressé le 8 novembre aux 34 communes, série d'entretiens en présentiel sur tout le territoire la semaine du 20 novembre avec les élus référents et pro de cuisine.

5 Financement de la CIAP53 (coopérative d'installation en agriculture paysanne en Mayenne)

La CIAP53 est une asso loi 1901 qui propose des programmes et des outils d'accompagnement pour devenir entrepreneur agricole. Dans un courrier adressé cet été à Laval Agglo, elle sollicite une aide à hauteur de 5 000 € au titre de l'année 2023. La commission Environnement a émis un avis favorable.

Énergie

6 Les projets de réseau de chaleur Bois en Mayenne

Pour information : une réunion d'information proposée par le service de Conseil en Énergie Partagé de Laval Agglo sur les projets de réseau de chaleur Bois en Mayenne est programmée le 5 décembre 2023 de 18h à 20h en mairie de Port-Brillet.

Gestion des déchets

Changement de jour de collecte : la nouvelle collecte des déchets ménagers est fixée, pour **Bonchamp, les mercredis des semaines paires**. La collecte sélective ne change pas, elle reste les mardis des semaines impaires.

7 Signature du nouveau contrat type pour la filière Responsabilité Élargie des Producteurs ameublement

La période d'agrément d'Écomaison pour la filière REP Ameublement arrive à son terme le 31/12/2023 ainsi que le Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé. Écomaison, Valdelia et Valobat ont fait acte de candidature à l'agrément et la procédure d'agrément est en cours. Ainsi, il est proposé de conclure un nouveau contrat pour la période 2024-2029 avec un des éco-organismes, une fois agréés. La commission émet un avis favorable à ce dossier

8 Renouvellement de la convention avec Emmaüs pour le financement d'un emploi tremplin

Le montant de la participation financière de Laval Agglo s'élève à 93 831,74 €, annualisé sur les 5 ans de la convention. La commission émet un avis favorable à ce dossier

V - CULTURE

Élues siégeant : Fabienne LE RIDOU, Nathalie PINÇON

Séances des 24/10 et 14/11/2023, pas de compte-rendu

VI - SPORTS

Élus siégeant : Pascal PIGNÉ, Patricia CHOPIN

Séances des 18/01, 09/02, 13/04, 16/05, 20/06, 26/09, 24/10 et 14/11/2023, pas de compte-rendu

VII - ACTION SOCIALE - SANTÉ

Élue siégeant : Josiane CORMIER

Séances des 20/06 et 26/09/2023, pas de compte-rendu

VIII - RESSOURCES - CLECT

Élus siégeant : Michel TRIQUET, Isabelle LEFEUVRE

Séance du 08/11/2023,

Finances

1- DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE

Prise en compte d'un **ralentissement** très marqué de l'inflation (2,5% puis 2%)- Impact des orientations de la LDF 2024 sur la baisse des dépenses de fonctionnement et la **limitation** de la dette.

Des recettes **propres compensées** par les **reversements** de TVA de l'Etat (**suppression** de la CVAE), donc **complètement** tributaires de la **croissance nationale** (la TVA **représentera** 43% des **recettes** totales de l'Agglo).

Impacts **structurels** à intégrer tels que l'effet **Aquabulle** reprise en gestion propre depuis **04/2023**.

Budgets **annexes** à fort impact : **Mobilité-Transports** et **Gestion** des déchets.

Eau - **Assainissement** : les **investissements** pèsent lourdement sur l'en-cours de la dette à venir.

2- **Décision modificative** pour 2023 : impact des pertes et régul d'**amortissements**

3- **Engagement garanties Méduane** (programmes Port-Brillet)

4- **Acquisition immeuble** « Gambetta » à la Région des Pays de la Loire pour 1,2 millions d'euros. L'usage n'est pas encore **définitivement** arrêté.

Ressources

5- **Modification** des modalités de **remboursements** des frais de **mission** des agents (**passage** au réel)

Autres informations

6- **Convention** avec la SAFER (**renouvellement**)

7- **Règlement** Fonds de **concours** 2024-2026

8- **Présentation** des travaux en cours sur la Mutualisation (Agglo /Mille Laval/CCAS Laval/Théâtre)

IX - CONSEIL D'EXPLOITATION des REGIES COMMUNAUTAIRES d'EAU & d'ASSAINISSEMENT

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 16/11/2023,

Les sujets figurant à l'ordre du jour seront les suivants:

- Prospective financière - tarifs 2024,

Les tarifs 2024 des travaux et des prestations seront conformes au nouveau schéma d'harmonisation de l'étude, présentation de la prospective au BC du 4 décembre et les tarifs 2024 seront augmentés de 4,8 % et délibérés au CC du 18 décembre.

→ Création des tarifs suivants:

Installation de poteaux d'incendie 100 ou 150 mm,
installation d'un regard de comptage 1500x850 mm,

Dépotage sable pollué (la tonne),

Déplacement d'un compteur > 100 mm (hors regard de comptage) 450 €

7 différentes majorations annuelle concernant le SPANC.

- **Budget 2024, Eau** : Fonctionnement : Dépenses 9 636 k€, Recettes 12 268 k€,

Investissement : 18 500 k€, dont 13 700 pour la nouvelle usine, hors remboursement d'emprunt.

Assainissement : Fonctionnement : Dépenses 6 745 k€, Recettes 8 813 k€.

Investissement : 5 600 k€, hors remboursement d'emprunt.

Masse salariale estimée : Budget eau : 1 705 M€ (en intégrant un CDD de renfort à 40 000 €),

Budget assainissement: 1 828 M€.

Le BP 2023 était de 1 538 € pour le budget eau et de 1 624 € pour l'assainissement. Le BP n'intégrait pas les augmentations du SMIC et du points d'indice en 2023.

Pour les 2 budgets, nous avons pris en compte le surcoût de janvier 2024 + 5 pts d'indice, l'augmentation de la cotisation CNRACL (30.65% à 31.65%), la prise en compte des augmentations par l'ancienneté et une prévision de l'augmentation de 1.5% du point indice en 2024.

- Points divers : Avancée des travaux

Délibérations pour le Conseil d'exploitation :

- Demande de subventions Agence de l'Eau Loire Bretagne et Département :

Des opérations de renouvellement, d'extension des réseaux d'eau et d'assainissement, de réhabilitation de réservoirs, de stations de surpression et de postes de relevage sont inscrites au programme d'investissement de l'année 2024. Des aides financières peuvent être attribuées par le Département de la Mayenne, à hauteur de 20% ou 30% selon les cas et par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Il convient donc de solliciter les aides financières auprès du Département de la Mayenne et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, après avis du bureau des régies d'eau potable et d'assainissement,

Délibération pour le Conseil Communautaire:

- Tarifs eau et assainissement 2024,

À compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs des services publics d'eau potable et d'assainissement à Bonchamp sont fixés comme suit :

Eau potable		Assainissement	
Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m ³	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m ³
56,904	0 à 40 m ³ : 1,144	36,703	0 à 40 m ³ : 1,239
	41 à 100 m ³ : 1,176		41 à 100 m ³ : 1,397
	101 à 1000 m ³ :1,192		101 à 1000 m ³ : 1,423
	> 1000 m ³ : 1,210		> 1000 m ³ : 1,444

- Ester en justice : cette année 2023 a vu la contestation de plusieurs factures émises par la régie eau et assainissement, qu'il s'agisse de facture de consommation ou d'intervention. Afin de permettre une gestion plus rapide de ces actions devant les tribunaux et d'en consolider le fondement, par délégation du conseil communautaire, pris sur avis du conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement de Laval Agglo, le président ou par subdélégation le vice-président du conseil d'exploitation des régies, est chargé pour la durée de son mandat :

D'ester en justice avec tous les pouvoirs et de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

COMMISSIONS

Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales : spectacle de Noël hier pour les enfants dans les différents services. Repas de Noël de la résidence les Rosiers le 14 décembre.

Commission Urbanisme-travaux-cadre de vie-environnement-sports : Sports : belle réussite de la cérémonie des trophées du bénévolat et des sportifs, semaine dédiée aux violences infantiles avec des ateliers, des débats et un retour sur les questionnaires remplis dans les différentes associations sportives et au niveau des écoles. Prochaine réunion le 19 décembre avec le conseil d'administration de la section foot. Urbanisme : programme différé début février pour le chaussidou rue du Plessis Nonain. Eglise : fissurations, signature d'un devis pour faire l'analyse de la stabilité du clocher par un bureau d'étude technique. Réponse de Ouest Am concernant le bassin d'orage de Galbé. Prochaine réunion le 19 décembre.

Commissions Culture-vie associative-communication : compte-rendu de la commission culture de début décembre : budget 2024, spectacles passés et à venir. Médiathèque : exposition du 23 janvier au 17 février, atelier des lutins du Père Noël le 19 décembre. ALB : belle réussite du marché de Noël. Communication : mise en ligne du nouveau site, parution du prochain bulletin infos les 10 et 11 janvier. Cérémonie des vœux le 12 janvier.

Commission Finances-vie économique-citoyenneté-sécurité-Laval Agglomération : remerciement des commerçants du marché pour l'installation de la borne électrique. Compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 6 février 2024 à 20H30.

La séance est levée à 21H55.

La Secrétaire de séance :
Valérie MELOT-RAYNAL

Le Maire :
Gwénaél POISSON

